

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 septembre 2026

DERU 2 : l'ingénierie met en évidence ce que l'assainissement rapporte à la société

Le Comité stratégique de la Filière Eau publie ce 17 septembre son étude d'impact de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines révisée (DERU 2). Réalisée par par des entreprises adhérentes de Syntec-Ingénierie, elle établit que la mise en conformité des réseaux d'assainissement rapporterait 1,5 euro de bénéfices pour chaque euro investi. C'est la première fois qu'un tel bilan est dressé à l'échelle nationale, et la première fois que les investissements rendus nécessaires sur la « collecte » sont chiffrés pour la France.

Une étude produite par une large coalition des acteurs de l'ingénierie de l'eau

L'étude a mobilisé pendant dix-huit mois une délégation d'acteurs de l'ingénierie. Elle s'est articulée autour de trois phases de travail et a été suivie par un comité de pilotage réunissant les huit financeurs issus de la filière, dont Syntec-Ingénierie.

Évaluer les conséquences d'une directive sur le parc des stations de traitement et des systèmes de collecte suppose de savoir ce que coûtent réellement un bassin de stockage, une file de traitement de l'azote ou une unité de traitement des micropolluants, et comment ces coûts varient avec la taille et la configuration des installations. Cette connaissance est celle des équipes qui conçoivent les ouvrages.

Une approche nouvelle pour objectiver les investissements

Faute de données nationales permettant d'objectiver les investissements nécessaires à la mise en conformité avec la DERU 2, l'étude a développé une méthodologie spécifique fondée sur une base de données consolidée et anonymisée, constituée à partir de retours d'expérience de projets passés, réalisés sur le territoire. Ce travail inédit a permis d'établir des ordres de grandeur robustes et représentatifs des investissements à mobiliser à l'échelle nationale, apportant ainsi pour la première fois une vision consolidée de l'effort financier associé à la mise en œuvre de la directive

Un volet inédit : ce que l'assainissement évite à la société

L'étude ne s'arrête pas à une estimation des coûts et mesure, pour la première fois en France, ce que la collecte et le traitement des eaux usées apportent à la collectivité au sens large : un environnement préservé, moins de traitements nécessaires pour produire l'eau potable, des captages préservés plutôt qu'abandonnés, des écosystèmes aquatiques qui restent fonctionnels, un littoral et des eaux de baignade protégés, une activité touristique et conchylicole qui en dépend directement...

Sept catégories de bénéfices ont été monétarisées selon une méthode délibérément prudente, fondée sur le calcul des pertes évitées. Elles représentent plus de trois milliards d'euros par an, face à deux milliards d'euros annuels de coûts sur la période 2028-2045. Ces bénéfices sont durables : ils se poursuivront bien au-delà de 2045.

Rendre visible ce que l'assainissement évite à la société est un apport qui dépasse la DERU 2. Il change la manière dont ces investissements peuvent être présentés, arbitrés et défendus devant les élus et les citoyens.

La pluie et la réduction à la source, nouveau centre de gravité de l'assainissement

La DERU 1 avait été conçue en 1991 sur le climat observé. La DERU 2 prend acte d'un cycle de l'eau bouleversé, avec des épisodes de pluie plus rares mais plus intenses, et fait de la maîtrise des rejets par temps de pluie l'un de ses objectifs structurants. Dimensionner les ouvrages sur les pluies du passé n'est plus pertinent : l'étude recommande d'exiger une projection climatique à cinquante ans des pluies dans les modélisations hydrauliques qui serviront de base aux futurs plans de gestion intégrée et des investissements associés à engager.

Le premier levier n'est pas de stocker davantage, mais de réduire à la source les volumes qui y entrent : séparation à la source, désimperméabilisation des sols, végétalisation, solutions fondées sur la nature. Ces actions ne relèvent pas uniquement de la compétence assainissement et se décident dans les documents d'urbanisme, dans les programmes de voirie, dans la conception des espaces publics et dans les opérations d'aménagement privées. Si elles n'avancent pas au rythme nécessaire, les collectivités seront conduites à compenser par des ouvrages de stockage plus coûteux et moins pertinents à long terme.

Les Plans de gestion intégrée, où se jouera la qualité de la dépense publique

La directive rend obligatoire l'élaboration de Plans de Gestion Intégrée avant 2033 pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, puis avant 2039 pour celles de plus de 10 000. Ces plans ont valeur de schémas directeurs : ils portent une vision stratégique à vingt ans, se révisent par cycles à dimension opérationnelle de six ans, et arbitrent territoire par territoire entre gestion des eaux pluviales à la source, pilotage dynamique des réseaux existants et ouvrages de stockage, dont les coûts diffèrent sensiblement pour un même résultat environnemental.

Cette étape cruciale décidera du coût final de la DERU 2 pour chaque collectivité. Dans un contexte où les budgets publics sont contraints et où chaque euro engagé doit être justifié, la qualité de ces plans détermine la valeur de toute la dépense qui suivra.

L'ingénierie a vocation à y jouer un rôle central : diagnostiquer, modéliser, comparer les scénarios, mettre les bénéfices en regard des coûts à l'échelle de chaque bassin en allant au-delà d'une approche intégrant uniquement les coûts d'investissement et d'exploitation

pour intégrer l'ensemble des externalités positives : la dimension environnementale mais aussi les autres bénéfices (sociaux, santé, etc.).

Syntec-Ingénierie appelle à publier simultanément, au plus tard le 31 juillet 2027, l'ensemble des zones à enjeux et des règles d'application, et à anticiper dès maintenant les besoins en compétences sur des métiers déjà tendus : hydraulique urbaine, modélisation des réseaux, procédés de traitement, maîtrise d'œuvre d'infrastructures.

*« L'assainissement des eaux usées rapporte à la société bien plus qu'il ne coûte. Nos entreprises viennent de l'établir avec des chiffres, pour la première fois en France. Ce résultat n'est pourtant pas acquis : il se jouera dans la qualité des diagnostics posés au cours des dix prochaines années, et dans notre capacité collective à traiter les enjeux au juste niveau. Cela demande de faire travailler ensemble les acteurs publics de l'eau, de la voirie et de l'aménagement, très en amont des projets. Les ingénieries seront au rendez-vous de ce défi », déclare **Frédéric Maurel (Pilote du GT Eau de Syntec-Ingénierie)***

À propos de Syntec-Ingénierie

Avec près de 400 entreprises adhérentes et 13 délégations régionales, Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle de l'ingénierie. Elle fédère les entreprises de prestation intellectuelle scientifique et technique au cœur des enjeux environnementaux, industriels et d'aménagement des territoires. Syntec-Ingénierie a pour missions de porter la voix de la profession, d'être l'interlocuteur de confiance de la puissance publique et des donneurs d'ordres privés, d'anticiper les changements et être force de propositions, et enfin d'accompagner les entreprises d'ingénierie dans les grandes transitions. En janvier 2024, Syntec-Ingénierie s'est dotée d'une feuille de route stratégique à horizon 2029 en 4 axes : transition écologique et énergétique, transition numérique, nouvelle donne industrielle et talents. Avec [Un autre monde est atteignable](#), Syntec-Ingénierie entend fédérer toute la profession en vue d'accélérer les grandes transitions

Contact presse : Julie Ailleaume : 06 66 44 78 86 / j.ailleaume@syntec-ingenierie.fr